

ANNEXE : Déchèterie, que doit-on déposer ?

POUR LES PARTICULIERS

DÉCHETS ADMIS. Les déchets admis doivent être préalablement triés.
En cas de dépôt d'un déchet non expressément cité, se renseigner auprès du gardien pour savoir s'il est possible de le déposer ou non.

TYPE DE DÉCHETS	OBSERVATIONS
LES OBJETS EN BON ÉTAT POUVANT ÊTRE DÉPOSÉS DANS L'ESPACE RECYCLÉRIE	
LES DÉCHETS VÉGÉTAUX	Les tontes de pelouse, feuilles mortes sont à séparer des autres déchets végétaux. Les souches et les troncs de diamètre >12 cm sont interdits.
LE MOBILIER USAGÉ ET DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	
LES ENCOMBRANTS DÉNOMMÉS ÉGALEMENT « TOUT-VENANT »	
LES DÉCHETS DE PLÂTRE	Plaques de plâtre, cloisons alvéolaires à base de plâtre, carreaux de plâtre...
LES GRAVATS INERTES	Gravats de démolition, déblais divers (terre, cailloux, briques, parpaings, ardoises, tuiles, carrelage, faïence...).
LA FERRAILLE	Pièces majoritairement métalliques...
LE BOIS	Bois d'emballage, palettes, contreplaqués, panneaux de particules...
LES PNEUMATIQUES	Limité à 4 unités/jour.
LES CARTONS D'EMBALLAGE PLIÉS SANS PLASTIQUE OU POLYSTYRÈNE	
LES JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, BROCHURES, PAPIERS	
LES FLACONNAGES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES MÉTALLIQUES VIDES	
LES BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE	
LES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	Conditionnés dans des sacs fermés de 30L.
LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	
LES PILES ET BATTERIES USAGÉES	
LES DÉCHETS DANGEREUX	Aérosols, peintures, colles, solvants, produits phytosanitaires, radiographies, chiffons souillés, emballages vides de produit dangereux, filtres à huile...
LES HUILES VÉGÉTALES	
LES HUILES DE VIDANGE	
LES TUBES FLUORESCENTS ET LAMPES	
LES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	
LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX PERFORANTS	Provenant exclusivement des patients en auto-traitement et conditionnés dans les boîtes remises par les pharmacies.
LES FUSÉES DE DÉTRESSE, FEUX À MAINS, FUMIGÈNES PÉRIMÉS	Seuls les déchets intacts et non ouverts sont acceptés.

Déchets interdits

Les déchets contenant de l'amiante sont strictement interdits.

Autres déchets interdits :

Les ordures ménagères résiduelles sous toute forme de conditionnement.

Les munitions et autres déchets explosifs.

Les déchets d'équarrissage.

Les produits radioactifs.

Les carcasses de véhicules à moteur.



A noter : Le gardien est habilité à contrôler tous les déchets qui ne peuvent être pris en charge (volume trop important, dangerosité) et à en refuser le dépôt.

Dépôt des déchets

Sur l'ensemble des déchèteries les dépôts sont limités à 3m³/j, à l'exception des déchets végétaux limités à 5m³/j. Au-delà de ces limites, les dépôts sont facturés selon les modalités suivantes :

TYPE DE DÉCHETS	DÉCHETS VÉGÉTAUX	BOIS	GRAVATS	TOUT-VENANT
TARIFS TTC/m ³	6 €	8 €	11 €	17 €

POUR LES PROFESSIONNELS

DÉCHETS ADMIS

TYPE DE DÉCHETS	Inférieur à 1/2 m ³ /jour	Inférieur à 5 m ³ /jour	Supérieur à 5 m ³ /jour	OBSERVATIONS
LES TONTES DE PELOUSE FEUILLES MORTES	GRATUIT	6€/m ³	REFUSE	Les tontes et feuilles mortes sont à séparer des autres déchets végétaux et à déposer dans l'espace dédié. Pour les gros dépôts de tontes de pelouses supérieures à 2m ³ (tontes sans feuillage, ni branchage), vous pouvez accéder directement à la plateforme de Kerval à Ploufragan (contactez Kerval au 02 96 94 51 08).
LES AUTRES DÉCHETS VÉGÉTAUX Les tailles de haies et d'arbustes exempts de corps étrangers...	GRATUIT	6€/m ³	REFUSE	Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 12 cm. Les souches sont interdites.
LE MOBILIER USAGÉ ET DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT	GRATUIT	17€/m ³	REFUSE	Pour le mobilier usagé repris auprès de vos clients, contactez Ecomobilier (0 811 69 68 7 0) et accéder gratuitement à des points de collecte. Pour les meubles professionnels, contactez Valdella www.valdella.org .
LES ENCOMBRANTS DÉNOMMÉS ÉGALEMENT « TOUT-VENANT » Moquettes, laine de verre...	GRATUIT	17€/m ³	REFUSE	Les cuves à fuel et à gazoil non dégazées sont refusées (un justificatif de dépollution sera demandé pour pouvoir accepter le dépôt).
LES DÉCHETS DE PLÂTRE Les plaques de plâtre, cloisons alvéolaires à base de plâtre, carreaux de plâtre...	GRATUIT	GRATUIT	REFUSE	S'adresser au gardien avant tout dépôt.
LES GRAVATS INERTES Les gravats de démolition, déblais divers (terre, cailloux, brique, parpaings, ardoise, tuiles, carrelage, faïence...)	GRATUIT	11€/m ³	REFUSE	Attention ! Les déchets amiantés sont strictement interdits. En cas de doute, un justificatif pourra vous être demandé (diagnostic, attestation).
LA FERRAILLE Les pièces majoritairement métalliques, plomberie, pièces mécaniques...	GRATUIT	GRATUIT	REFUSE	Les cuves à fuel et à gazoil non dégazées sont refusées (un justificatif de dépollution sera demandé pour pouvoir accepter le dépôt).
LE BOIS Le bois d'emballage, palettes, contreplaqués, panneaux de particules, lambris...	GRATUIT	8€/m ³	REFUSE	S'adresser au gardien avant tout dépôt.
LES CARTONS D'EMBALLAGE PLIÉS SANS PLASTIQUE OU POLYSTYRÈNE Les cartons pour le conditionnement, cartons de démontage...	GRATUIT	GRATUIT	REFUSE	
LES JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, BROCHURES, PAPIERS	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSE	
LES FLACONNAGES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES MÉTALLIQUES VIDES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSE	Si vous souhaitez disposer d'un bac pour le tri de ces déchets sur l'agglomération, contactez le 0 810 121 600.
LES BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE VIDES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSE	
LES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	GRATUIT	* NON POSSIBLE	REFUSE	Les textiles doivent être déposés dans des sacs fermés de 30 litres.
LES PILES ET BATTERIES USAGÉES	GRATUIT	REFUSE	REFUSE	Dépôt accepté en petites quantités.

* Pour des raisons techniques.